

Séance du Conseil général du 23 août 2021
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit

Présidence : M. Raphaël Schärz

Secrétaire-Caissier : M. Claude Gagnebin, Secrétaire-Caissier communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

Monsieur le Président, Raphaël Schärz : Madame le Maire, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Madame la représentante de la presse, ainsi que cher public, je vous souhaite la bienvenue à cette séance. La séance de ce soir a été régulièrement convoquée par les moyens usuels et officiels.

- Par publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 26 du 22 juillet 2021
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 juin 2021
3. Communications
4. Questions orales
5. Discuter et approuver la modification de l'annexe 1 du Règlement concernant le statut du personnel communal
6. Discuter et approuver les comptes 2020 ; approuver les dépassements de crédits budgétaires
7. Election d'un membre de la Commission financière

Personne ne souhaite s'exprimer, l'ordre du jour est donc accepté tacitement.

1. Appel

Monsieur le Président, Raphaël Schärz : je passe maintenant à l'appel. Monsieur Nusret Berisha est absent. Messieurs Basile Cattin, Pierre-Alain Frésard et Madame Isabelle Greab sont excusés. 17 membres du Conseil général sont donc présents. Tous les Conseillers communaux sont présents. Je vous prie de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire de Feue Agnès Boichat, maman de Monsieur Jean-Marc Boichat, Conseiller communal.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 juin 2021
--

Personne ne souhaite s'exprimer, le procès-verbal est donc accepté tacitement.

Monsieur le Président, Raphaël Schärz : je remercie Marlyse pour son excellent travail.

3. Communications

Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

Voirie et steps : Monsieur Pierre-Alain Thiévent travaille dorénavant à 70 % uniquement aux stations d'épuration et pour les raccordements et contrôles d'eau potable. Il est également engagé à 30 % à Montfaucon et payé par cette commune. Monsieur Joé Cattin a été engagé à 50 % pour la voirie et une formation à la step pour remplacement de vacances, heures supplémentaires, maladie éventuelle.

Administration : vous avez vu dans le dernier avis officiel que nous avons mis en postulation le remplacement de Monsieur Claude Gagnebin, Secrétaire-Caissier, qui nous quittera fin mai 2022.

Votations du 26 septembre 2021 : pour les zones AIC, une séance d'information aura lieu demain soir 24 août à 20 heures, à l'administration communale avec la présence de Monsieur Broquet du Bureau Espace libre qui est en appui au maître d'ouvrage du SCFM. La votation est prévue le 26 septembre. Il y avait beaucoup de questions auxquelles je n'ai pas pu répondre lors du dernier Conseil général, je vous recommande vivement de participer à cette séance qui a également été signalée dans l'avis officiel. Merci.

Plan directeur régional des quatre communes (Saignelégier, Le Noirmont, Les Breuleux, Les Bois) : le Plan directeur régional terminé pourra être consulté sur le site internet de chaque commune. Un communiqué de presse sera publié et la population pourra consulter les documents et répondre au questionnaire également sur les sites. Le communiqué de presse sera très détaillé avec les répartitions de la croissance démographique et économique de chaque commune ainsi que les plans de zones planifiées dans chaque commune. Je vous invite à le consulter dès la parution du communiqué d'ici environ deux à trois semaines.

Plan d'aménagement local (PAL) : la Commission d'urbanisme a travaillé sur le rapport d'opportunité, première étape du PAL et le Conseil communal l'a approuvé. Il sera envoyé au SDT (Service du développement territorial) ces prochains jours. A la prochaine séance du Conseil général, nous mettrons à l'ordre du jour le projet de financement de la suite des travaux liés à ce plan.

Plan climatique cantonal : l'élaboration d'un Plan climatique a débuté en janvier 2021. Durant le premier trimestre, un travail de compilation et de coordination d'informations a été réalisé auprès des différents services de l'Etat afin d'identifier les mesures déjà en cours ou planifiées. Ce travail de compilation et le dossier de création du Fonds climat cantonal ont été préparés et transmis au Parlement début juin. Une boîte à idées a été ouverte et est accessible à chacun permettant de faire part de ses propositions de mesures. Des ateliers pour les communes seront mis sur pied ce deuxième semestre, atelier d'économie circulaire et plan climat cantonal. Ces ateliers auront également lieu aux Franches-Montagnes et dans chaque district. Le Conseil communal y participera dans un premier temps et décidera s'il faut proposer la nomination d'une commission.

Centre de loisirs : le 29 juillet a eu lieu l'assemblée extraordinaire demandée par la majorité des maires des Franches-Montagnes. La nomination de personnes qui siégeront au Conseil d'administration a été votée. Une liste de onze personnes a été concoctée par cette majorité de maires avec la participation des clubs sportifs et la Société de sauvetage utilisatrice de la piscine. Le premier Conseil d'administration aura lieu le 24 août, soit demain. Monsieur Monti nous a communiqué la semaine dernière quelques informations. Le budget de l'exercice 2020-2021 a été respecté. Ce dernier tenait compte de la situation due au Covid et des fermetures du CLFM. Pour information, les comptes du CL sont bouclés au 31 mars de chaque année. Le premier trimestre 2021-2022 (avril-mai-juin) enregistre une grande

fréquentation et la nouvelle halle de sport sera ouverte aux écoles et clubs le 6 septembre si tout va bien. Je vous remercie de votre attention.

4. Questions orales

1) Monsieur Pierre-Yves Dubois : les violents orages de pluie et de grêle successifs de ces dernières semaines ont passablement mis à mal le réseau communal de nos chemins blancs. En ce qui concerne plus précisément le chemin blanc qui tend des Prailats à la Combatte du Pas, récemment refait, le ravinement a fait son œuvre et actuellement on peut en constater à plusieurs endroits les effets néfastes. A mon avis, ce chemin, loin d'être plat, refait à grand prix tout récemment, n'a pas été conçu dans les règles de l'art, il n'y a aucune rigole d'évacuation sur toute sa longueur. Ma question : la Commune entend-elle exiger la remise en état de ce chemin en faisant jouer les garanties usuelles et la mise en évidence des défauts de conception lors de sa réfection ? Et qu'on ne me réponde pas que tout aurait été plus simple si on l'avait goudronné ! C'est un chemin historique, destiné aujourd'hui à la mobilité douce, il s'inscrit dans une continuité. Avec son revêtement de chaille, il offre une image de marque de la qualité paysagère de nos Franches-Montagnes. Les frais de la récente réfection ont bénéficié d'une subvention du Canton et je ne pense pas que les services compétents accepteraient qu'il soit goudronné.

Monsieur Christophe Baume : en effet, il est clair que les chemins mis en dur nécessitent un moins grand entretien que les chemins en groise. Malheureusement, je dois quand même contrer cette question quand il est fait référence au fait que ce chemin n'a pas été fait dans les règles de l'art. Ce chemin a été réceptionné, il a été fait selon les règles SIA. Il faut savoir qu'un chemin en groise n'a aucune garantie, contrairement à un chemin en dur qui, lui, a quatre ans de garantie. Lors de sa création, il avait des rigoles. Comme vous l'avez dit, il est légèrement en pente, ces rigoles lors des derniers orages ont été rebouchées. Maintenant, il est vrai qu'on peut constater un ravinement et qu'il faudra intervenir encore cette année pour réfectionner ce qui a été raviné. J'aimerais aussi dire ici que la question est la bienvenue et que je me permets d'y répondre en tant que Président du Syndicat de chemins, mais la Commune ne peut pas intervenir car c'est le Syndicat qui gère ces infrastructures. Pour le moment, c'est encore sous l'égide du Syndicat. Dans le futur, ces chemins seront peut-être remis à la Commune, mais en l'occurrence, ils n'appartiennent pas encore à la Commune. Le Syndicat suit attentivement ses infrastructures et va intervenir sur ce chemin en groise pour effectuer les réparations nécessaires. Du fait que les rigoles sur les côtés n'ont pas suffi, on va créer des rigoles plus prononcées sur la route en elle-même, ce qui va créer des petits dos d'âne. On espère que vous ne viendrez pas râler parce que le trafic est quelque peu gêné par ces monticules de groise. Nous n'avons aucune autre solution pour endiguer l'eau lors de forts orages. Sachez qu'on veille à la maintenance de ces chemins. Comme on a pu le sous-entendre par certains naturalistes franc-montagnards, il n'y a pas de malfaçon sur cette infrastructure.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : je suis satisfait, merci.

2) Monsieur Martial Farine : le 25 septembre 2016, les ayants droit au vote ont refusé de lever l'interdiction de circuler sur la rue du Doubs et la route de Biaufond. Or, il semble que, selon des citoyens qui m'ont interpellé, un peu de circulation par des automobilistes autres que des "riverains autorisés" est remarquée. Ma question : d'une part, est-ce que le Conseil communal a également remarqué cet état de fait ? D'autre part, est-ce que des contrôles ont été effectués et est-ce que des procès-verbaux ont été dressés et, si oui, quel est le nombre approximatif de ceux-ci ? L'argumentaire que le Conseil communal avait à raison développé

et accepté par la population nécessite de faire respecter cette interdiction. D'avance, je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Monsieur Christophe Baume : le Conseil communal a déjà reçu de multiples réclamations et est conscient du problème de circulation à cet endroit. C'est déjà pour cette raison qu'on interdit la circulation aux personnes autres que "bordiers autorisés", interdiction qui, il faut le reconnaître aujourd'hui, n'a aucune efficacité. Elle n'est pas du tout respectée, ceci par toutes sortes de véhicules, ainsi que beaucoup d'automobilistes de la Commune. Nous avons sollicité à plusieurs reprises la Police cantonale pour relever les infractions. Nous avons également sollicité à plusieurs reprises les fournisseurs de GPS, ceci sans succès. En effet, il y a eu plusieurs contraventions qui ont été délivrées à des citoyens qui ont manifesté leur mécontentement. Je n'ai pas vraiment de chiffres très précis, mais d'après les renseignements que j'ai pu obtenir, il y a eu plus d'une quinzaine de contraventions qui ont déjà été délivrées par la Police cantonale. Suite à cette problématique, un projet de fermeture de la route de Biaufond sera analysé avec la Police et le Service des infrastructures. Celui-ci sera suivi d'une phase de test en collaboration avec les riverains. On espère que, suite à cette mise en œuvre, on puisse restreindre drastiquement le trafic dans ce quartier afin que l'accès à la crèche soit sécurisé au maximum.

Monsieur Martial Farine : je suis satisfait.

3) Monsieur Jacky Epitoux : le poste de Secrétaire communal est à repourvoir prochainement. Les communes voisines ont depuis longtemps dissocié les tâches de Caissier et de Secrétaire. Ces deux tâches sont devenues plus ardues, plus spécifiques et nécessitent des connaissances totalement différentes. Depuis longtemps, les entreprises qui dépassent les cinq millions de chiffre d'affaires comme notre Commune ont fait appel à un comptable pour la gestion financière, l'élaboration du budget, le bouclage, l'amortissement, la planification financière, les taux d'intérêt et amortissements, gestion des flux financiers, etc. Ces travaux sont exécutés par des employés à vocation comptable. A contrario, le poste de Secrétaire nécessite des compétences totalement différentes : la connaissance et l'application des règlements communaux, la rédaction de courriers, les relations avec les habitants, les entreprises, la gestion du personnel, tout autre travail administratif, etc. Cela nécessite une bonne compétence rédactionnelle, de la psychologie, des connaissances basiques de droit. Il faut également faire preuve d'empathie envers les citoyens ou tout autre interlocuteur, avoir le sens du dialogue pour solutionner les problèmes, les conflits, etc. Ces deux postes ont été séparés depuis longtemps dans les communes de notre taille, telles que l'ont été Le Noirmont ou Les Breuleux. La question est dès lors de savoir si le Conseil communal a envisagé ou pourrait envisager cette séparation des tâches par la création de deux postes à 50 %. Cette division du poste de Secrétaire-Caissier aurait également l'avantage de ne pas avoir un seul répondant canalisant toutes les informations et les connaissances, lui octroyant de fait le pouvoir et une trop grande influence sur les dossiers à traiter par le Conseil. On pourra répondre à cette question que c'est trop tard, que les annonces ont été publiées, mais à la lecture du rapport des comptes que nous avons en mains ce soir, notamment en page 31 où le quotient d'endettement est bien plus que très élevé, ne faut-il pas nous remettre clairement en question et nous adapter à une gestion communale en phase avec notre temps ? Merci de votre réponse.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : dans cette problématique, nous devons tenir compte des deux employées déjà en place. La question a été posée au personnel en place et discutée depuis des mois. En outre, lors de la mise à jour des cahiers des charges l'année dernière, cette question avait été reprise au Conseil communal. Pour le Secrétaire-Caissier partant, il n'y avait pas de problème, il aurait volontiers laissé sa place à un autre Secrétaire

et se serait concentré sur les questions financières. Par contre, les autres collaboratrices de l'administration, soit Mesdames Jobin et Bruat, ne souhaitent absolument pas reprendre la charge totale de Secrétaire, ni signer le courrier du Conseil communal, charge qui est exposée à la critique et à des décisions délicates souvent critiquées par les citoyens. Actuellement, chaque employé assume certaines tâches de Secrétariat ou de Caisse à la satisfaction de chacune et chacun. Les différents domaines de compétences des deux employées sont respectés et elles font de l'excellent travail rapidement, consciencieusement et de grande qualité. En outre, nous constatons que le poste de Caissier est évalué à environ 70 % - 75 % et celui de Secrétaire à 25 %, ceci en relation avec les pourcentages et les tâches actuelles des deux employées que nous désirons garder. Partager ainsi un poste à 100 % ne nous paraît pas judicieux. Pour toutes ces raisons, nous avons opté pour un seul poste.

Monsieur Jacky Epitoux : je suis satisfait.

4) Monsieur Martial Farine : ma deuxième question concerne également le trafic automobile. Elle est liée cette fois au tronçon de piste cyclable entre Le Boéchet et Le Canon. Cette fois, c'est personnellement que j'ai pu constater qu'à plusieurs reprises des véhicules, parfois d'autres cantons, parfois de personnes n'habitant pas la Commune circulent sur ce chemin et d'autres qui ne sont visiblement pas "riverains, ni trafic agricole ou forestier". Ma question est la même que pour le tronçon de la rue du Doubs : d'une part, est-ce que le Conseil communal a également remarqué cette circulation ? D'autre part, est-ce que des contrôles ont été effectués et est-ce que des procès-verbaux ont été dressés et, si oui, quel est le nombre approximatif de ceux-ci ? Il ne sert à rien de mettre des panneaux d'interdiction si ceux-ci sont ignorés et si personne ne fait respecter les restrictions. D'avance, je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Monsieur Christophe Baume : le Syndicat est conscient de cette problématique. Plusieurs utilisateurs non ayants droit passent par ce chemin. Il n'y a pas encore eu de répression sur ce tronçon car ce n'est pas simple d'avoir la Police cantonale à notre disposition. C'était plus facile sur la rue du Doubs parce que c'est un phénomène qui est plus récurrent. Là, c'est plus sporadique et il faut vraiment que la Police soit là au bon moment pour pouvoir prendre les personnes sur le fait accompli et ce n'est pas quelque chose qui rapporte beaucoup. Le Syndicat va encore insister par un courrier auprès de la Police cantonale pour qu'elle intervienne sporadiquement sur ce tronçon, mais c'est clair qu'il est relativement délaissé par ce genre de contrôles. On en est conscients, on va faire le nécessaire pour régulariser cette situation. Pour le moment, aucune contravention n'a été délivrée sur ce chemin.

Monsieur Martial Farine : je suis satisfait.

Monsieur le Président, Raphaël Schärz : nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour.

Madame Nathalie Moser : j'ai encore une question.

Monsieur le Président, Raphaël Schärz : il n'y a plus aucune personne inscrite sur la liste des questions orales.

Madame Nathalie Moser : mais j'ai encore une question.

Monsieur le Président, Raphaël Schärz : exceptionnellement, nous vous autorisons à poser votre question.

5) Madame Nathalie Moser : merci beaucoup, je ne savais pas qu'il fallait s'inscrire. On a des questions orales concernant le transport scolaire pour l'école secondaire du Noirmont. Dans notre Commune, nous avons beaucoup d'enfants qui habitent dans des hameaux en extérieur du village. Un taxi a été organisé pour amener un écolier qui est à l'école secondaire

et qui vit à Biaufond. Sur le trajet pour les amener à la gare des Bois, le taxi s'arrêtait pour prendre deux enfants en plus, entre autre un enfant des Prailats. Mais comme le chemin se prolonge en passant par Les Prailats, au lieu de monter directement à la gare des Bois, le responsable pour le bus scolaire de l'école du Noirmont a pris contact avec les entrepreneurs du taxi pour leur dire qu'il fallait en discuter pour les frais en plus... Que s'est-il passé ? Y avait-il un contrat établi ? L'entrepreneur du taxi s'énerve tout de suite et nous n'arrivons pas à entrer en dialogue avec lui, il décide d'arrêter du jour au lendemain. Ça veut dire que depuis mercredi matin, les enfants de l'école secondaire n'ont plus de bus. Un fait qui est très grave et inacceptable, surtout pour l'enfant de Biaufond. Mais aussi, les parents des autres hameaux, comme ces parents là-derrrière, se font du souci pour l'avenir de leurs enfants. Comme nous le savons tous, sur ces chemins concernés, il y a beaucoup de frontaliers qui roulent à 80 km/h et ont une route extrêmement dangereuse, surtout en hiver. Laisser les enfants monter tous seuls sans qu'il y ait de trottoir ou même de lampadaire... Nos questions : qui est responsable pour les transports des écoliers secondaires au Noirmont ? Pourquoi les parents des enfants primaires et secondaires n'ont pas été informés par la Commune de ce changement de société du transport ? Est-ce que la Commune se rend compte de cette problématique ? Est-ce que la Commune sera prête de prendre en charge ces frais en plus pour les enfants des Prailats et autres hameaux concernés dans le futur ? Merci pour la réponse.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : normalement, la procédure, c'est qu'on reçoive les questions avant la séance du Conseil général. C'est la première semaine scolaire et on reçoit effectivement des réclamations, autant du transporteur que des citoyens. Je passe la parole à Monsieur Gaëtan Cattin.

Monsieur Gaëtan Cattin : selon le règlement cantonal, la Commune doit organiser les transports pour l'école primaire. Concernant l'école secondaire, il y a un référent au Noirmont. Je n'ai pas son nom en tête, je pourrai vous le communiquer au prochain Conseil général. Vous pouvez sans autre prendre contact avec la Commune du Noirmont qui vous renseignera. L'école secondaire s'occupe d'organiser les transports pour les élèves des Bois qui vont à l'école secondaire. Concernant un élève des Prailats, je n'ai pas les kilomètres en tête, mais il n'est pas dans la prise en charge cantonale. Si vous me donnez votre question, je pourrai vous répondre plus précisément au prochain Conseil général.

Madame Nathalie Moser : je suis satisfaite. Partiellement.

5. Discuter et approuver la modification de l'annexe 1 du Règlement concernant le statut du personnel communal
--

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : vous avez donc reçu les modifications de l'annexe 1 du Règlement concernant le statut du personnel communal. Je vous rappelle qu'aussi bien dans l'administration communale, les travaux publics, les structures d'accueil, nous avons des directives Covid à respecter par le personnel. Il y a des désinfections mises en place, en 2020 et cette année encore, ça prend du temps. Il faut être conscient de ce point-là. C'est vrai que nous avons dû ajuster quelques postes, aussi bien dans l'administration communale que dans les travaux publics, les structures d'accueil. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Monsieur Yann Chappatte : formellement, je réponds oui à la question, je m'oppose à l'entrée en matière. Je souhaite un vote à ce sujet. Je recommande à l'ensemble des membres du Conseil général de refuser l'entrée en matière de ce point. Je ne veux pas entrer dans tous les détails, je le ferai point par point s'il le faut quand on sera dans le débat de fond, ce que je

n'espère pas, parce qu'on perdrait notre temps. Néanmoins, j'aimerais relater quelques éléments par rapport à ce qu'on nous propose ce soir. Je m'explique. Tout d'abord, concernant le poste de voyer où on nous annonce une augmentation selon le rapport. On arrive et on nous annonce une augmentation de 0.60 EPT. Que vous preniez l'ensemble des annexes 1, celle que vous avez entre les mains ce soir, les trois dernières lorsqu'on a fait des modifications, le poste de 150 % existe déjà. Donc 150 moins 150 ça fait 0 et pas 0.6. Vous n'avez donc pas besoin de création de poste. D'autre part, on peut se poser toute une série de questions par rapport à la justification fournie, mais je pense clairement que l'augmentation est injustifiée, les justifications sont lacunaires, on n'a pas d'historique, nous avons des motivations qui sont pour le moins non convaincantes. Je prends un deuxième exemple pourquoi je propose de rejeter l'entrée en matière, c'est le poste d'employé administratif. Là aussi, on a un certain nombre de points très étonnants. Le calcul mathématique est juste et je m'en réjouis. Par contre, on nous fait une augmentation surfaite par rapport aux besoins. On a une justification qui est complètement lacunaire, partiellement erronée, partiellement hors sujet et l'absence d'un historique. Pour ces deux motivations, il est évident que nous avons le souhait de ne pas entrer en matière, de revenir dans un prochain Conseil général avec des modifications et des justifications, notamment l'évolution des vacances, comment les postes ont évolué, ce qui s'est passé durant la période Covid où on aurait pu réduire massivement les heures, en tout cas pour certains employés communaux qui auraient pu être délestés à certaines tâches. Je rappelle qu'on a déjà fait des augmentations partielles qui étaient censées être des disponibilités pour la voirie. Accessoirement, tous ces postes, toutes ces explications diffèrent complètement du rapport et il n'est sincèrement pas très simple d'en faire la lecture et de se débrouiller pour préparer ce Conseil général. Il est évident que je suis remonté dans les trois dernières séances, dans tous les procès-verbaux des Conseils généraux qui ont eu des modifications de cette annexe depuis juillet 2018 pour arriver à cette conclusion. Etant donné que les présentations ne sont pas cohérentes, qu'il y a des justifications lacunaires, je crois qu'aujourd'hui on ne peut pas faire de débat et je propose que l'entrée en matière soit rejetée.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : moi, je vous recommande fortement d'accepter l'entrée en matière. Il y a eu effectivement plusieurs fois des ajustements. Là, franchement, si on en reste à ce qui était avant, on peut fermer la crèche, il y aura des problèmes à la voirie, ça aura des incidences sur les employés. Je vous recommande donc d'entrer en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 11 personnes et 4 la refusent ; elle est donc acceptée.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : nous avons remis à jour cette liste parce que nous avons aussi énormément d'heures supplémentaires et de vacances pour le personnel qui est assez âgé. Ils ont 5 à 6 semaines de vacances qu'ils n'arrivent pas à prendre. On a déjà supprimé des heures supplémentaires et des vacances et ça, ça ne joue pas pour les employés. Dans l'administration, il y a eu le départ de Madame Egger, d'un jour à l'autre, il a fallu assumer cette charge, Madame Jobin l'a fait. Ensuite, il y a des tenues de registres, des programmes sur Internet qui prennent du temps, qui demandent une certaine mise à jour. Par rapport à l'AVS, il a fallu se former. Cette augmentation de poste de travail de 0.5 est, à mon avis, vraiment nécessaire. Pour les travaux publics, on ne peut pas remplacer les employés quand ils sont absents, ça engendre des problèmes à la voirie. Un 30 % est déjà pris sur le poste de Monsieur Thiévent qui a diminué son temps de travail de 30 % pour aller à Montfaucon. Les dernières annexes ont peut-être été mises à jour succinctement, je le

reconnais. Le village s'est agrandi, il y a de plus en plus de routes. Quand il faut déneiger, c'est de 3 heures du matin à 20 heures et après il faut à nouveau se relever à 3 heures pour recommencer. Ça engendre encore une série d'heures supplémentaires. J'estime donc qu'il est normal d'augmenter ces postes-là. Concernant les structures d'accueil, c'est la même chose, il y a l'encadrement des bébés et des enfants et la dotation en personnel est imposée. C'est toujours à la rentrée d'août qu'on a des problèmes de sous-effectif. A ce moment-là, on est obligés de s'adapter par rapport au nombre d'enfants inscrits. Je vous ai dit la dernière fois qu'il y avait beaucoup d'enfants inscrits à l'UAPE uniquement pour les repas et qu'il y avait une liste d'attente pour la crèche et l'UAPE. La Directrice a été en arrêt maladie et accident durant de longs mois. Il y a eu également de nombreuses quarantaines. Ce sont des années qui ne sont pas faciles. Ça se répercute également sur le personnel. Je vous recommande donc l'acceptation de ces modifications.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : contrairement aux remarques de Monsieur Yann Chappatte, j'aurais juste quelques petites remarques d'ordre formel. Après avoir lu et le rapport et l'annexe, je regrette que l'on n'ait pas pris davantage de soin dans la rédaction de ces documents. Je m'explique : nous vivons en 2021 et dans l'administration publique, il convient, aujourd'hui, d'entreprendre tout ce qui est possible pour faire évoluer les attitudes culturelles et sociales. Le recours à un langage égalitaire et inclusif est un bon moyen de promouvoir l'égalité de genre et de lutter contre les préjugés. Exemple de ce qu'on ne devrait plus lire, je cite le rapport : "Enfin le prochain départ en retraite du Secrétaire-Caissier occasionnera certainement un temps d'adaptation pour son remplaçant.". Typiquement le genre de phrase qui a fait tiquer quelques consoeurs lors de notre dernière séance de groupe ! On ose espérer que le Conseil communal prendra le soin d'examiner toutes les candidatures et n'écartera pas d'emblée les postulantes féminines... C'est à l'évidence la meilleure personne, indépendamment de son genre, qui devrait occuper ce poste et succéder à notre cher Claude. En ce qui concerne la présentation de l'article 5 de l'annexe I, on aurait pu prendre le soin de mettre aussi au féminin les noms de fonctions et de professions et se montrer ainsi plus respectueux de la place que les femmes occupent dans le monde de maintenant. Bref, ces remarques ont été faites lors de notre réunion de groupe par des représentantes féminines, je les ai comprises et me devais de les répercuter. J'espère qu'à l'avenir, il en sera tenu compte. En ce qui concerne le fond et les décisions à prendre, nous partageons les préoccupations de Madame le Maire, notre groupe politique est tout à fait d'accord avec les conclusions du rapport et approuvera la modification de l'annexe I du Règlement concernant le statut du personnel communal.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : merci, je prends note de cette remarque.

Monsieur Claude Gagnebin : si je peux me permettre, dans le Règlement sur le statut du personnel communal, il est mentionné à l'article 2 "*Les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.*".

Monsieur Pierre-Yves Dubois : il est écrit Directeur de crèche, Educateur spécialisé, vous pouvez tenir compte des réalités.

Monsieur Claude Gagnebin : c'est mentionné en premier lieu dans le règlement pour éviter toutes ces répétitions, ça a été rédigé comme ça. Maintenant, si vous voulez réviser tous ces règlements, pour moi il n'y a pas de problème, il y a une commission qui travaille là-dessus et elle pourra se pencher sur ce point.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : j'ai quand même une question, parce qu'au dernier Conseil général, on a voté pour un nouveau tracteur pour gagner du temps, on dit qu'on a des anciennes machines qui nous font perdre beaucoup de temps et au même moment il faut encore rehausser le temps de travail de la voirie. Je suis aussi un petit peu surpris. Je comprends qu'on a créé des nouvelles zones, je comprends que le déneigement de l'hiver

passé était très grand par rapport aux quatre dernières années, mais je suis quand même surpris parce qu'on nous avait dit qu'on voulait gagner du temps. Je me rends compte que ce n'était peut-être pas droit la vérité.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je dirais gagner du temps parce que le tracteur était souvent en panne et c'est toujours au mauvais moment, je m'excuse. Là, on a perdu beaucoup de temps.

Monsieur Jacky Epitoux : dans ce cadre-là, dans l'engagement du personnel communal, est-ce qu'on peut nous expliquer avec quel processus on sélectionne une personne ? Depuis la postulation jusqu'à la nomination. Ça se passe comment ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il y a déjà le cahier des charges qui est établi. Chaque employé en possède un, que ça soit à la voirie, à l'administration, etc. Ensuite, on auditionne les personnes qu'on estime compétentes et on reçoit également toujours toutes les personnes qui habitent Les Bois. On est plusieurs pour examiner ces postulations. J'établis toujours différents thèmes et je suis toujours un processus bien établi. J'ai quand même plusieurs années d'expérience professionnelle en RH. Ensuite, on discute des candidatures au Conseil communal et on revoit les gens si c'est nécessaire. On propose éventuellement un stage pour voir si ça convient.

Monsieur Pierre Stauffer : on doit faire face effectivement à cette situation Covid, ces heures supplémentaires, le déneigement important de l'hiver passé, on doit pouvoir quand même appuyer l'exécutif dans cette démarche. Actuellement, ils sont dans l'embarras et je le comprends. Monsieur Pierre-Alain Thiévent va travailler à 30 % pour la STEP à Montfaucon, c'est donc quelqu'un qu'on a uniquement à 70 %, il y a aussi les problèmes de santé du personnel et, comme Madame le Maire l'a dit, aujourd'hui, on doit accepter ce complément d'emplois. En soi, on a peut-être le sentiment qu'on augmente toujours, mais notre Commune grandit aussi et ça se justifie. Peut-être qu'un jour, on nous dira qu'on peut supprimer un emploi, j'espère qu'on puisse le dire, que ce n'est pas toujours dans le même sens.

Monsieur Yann Chappatte : je maintiens ma proposition. Je m'opposerai et demanderai que ces points soient votés les uns après les autres, pour chacun des postes proposés. Je viendrai après un peu dans le détail, je ne veux pas tout monopoliser pour justifier, mais si une étude approfondie avait été faite, je crois qu'il y a des éléments factuels et assez criards qui ressortent. Je m'arrête sur deux postes, parce que finalement ce n'est pas la crèche qui me pose problème, bien au contraire, puisque là il y a des calculs mathématiques et légaux qui doivent être appliqués et ce n'est pas dans ce cadre-là que je me battrais. Mais, concernant l'administration communale, on parle tout d'abord de l'apprenti. Il faut bien prendre en adéquation que si on nous dit que ça ne permettrait pas d'avoir un rapport entre le temps consacré et les services rendus, si on n'en a plus, on va gagner du temps. Concernant Madame Egger, c'est un mensonge qu'on écrit puisque le poste existe, il figure déjà à l'article 5 et, par conséquent, qu'elle soit absente ou présente, le poste qui lui était octroyé demeure et n'a pas changé. Le taux d'activité qui est repris par une autre personne ne change pas, la justification de son absence, de sa maladie, de son remplacement, ne justifie pas un changement par rapport à sa fonction et son taux d'activité. Je rends quand même attentif qu'on passe d'un poste à 205 à 260, ce qui correspond à plus ou moins une augmentation de 30 %. On rejustifie des éléments dont on a déjà eu connaissance par le passé avec des heures indemnisées et une situation, notamment je pense au MCH2. Aujourd'hui, on nous justifie l'engagement d'un remplaçant qui occasionnera certainement un temps d'adaptation. Certes, je vous le concède, mais pendant toute la période où ils seront les deux présents à l'administration, en simultanément, on peut imaginer que ce n'est pas le travail d'un qui va se faire avec deux personnes, même s'il y aura un temps de formation, d'explications, mais on aura une rentabilité supérieure à

un, j'en suis certain. Tous ces éléments font qu'on a l'impression qu'on nous balance effectivement une augmentation de poste. Quant à une suppression de poste, on ne pourra pas la réaliser aisément sauf dans le cadre du départ d'un collaborateur. Finalement, on n'a pas la justification, on ne sait pas où en sont les heures actuelles des collaborateurs, on nous présente des éléments alibis et il nous manque une clarté, une justification. On a l'impression qu'on nous balance ça dans le cadre d'une collectivité publique, je peux vous assurer que si on était dans le privé, on devrait justifier autrement une augmentation de dépense qui va se chiffrer en dizaines de milliers de francs. Il serait bon sens qu'on ait un argumentaire un peu plus fourni. C'est pour ces raisons que cette augmentation sera refusée avec véhémence. Il en est exactement identique dans le cadre des travaux publics. On ne nous explique pas que pendant le Covid, pendant quasiment neuf mois, la halle était inoccupée ou grandement inoccupée puisque partiellement par l'école, l'ensemble des travaux de nettoyage a été réduit massivement, dans le même temps, tous les travaux initiaux qui ont été faits par l'employé, fortement appréciés, les modifications qui ont été faites sont arrivées à leur terme. Il y a donc des disponibilités qui auraient dû pouvoir se créer. Je vous rappelle également qu'on a augmenté son temps de travail avec l'objectif à moyen terme et ça avait été dit dans le cadre du Conseil général au mois de janvier 2020, vous pouvez reprendre le procès-verbal puisque je le cite, il était fait mention qu'on puisse utiliser plus à l'avenir cet employé dans le cadre de toutes les autres activités communales en dehors de l'Espace communal. Encore une fois, là, j'ai l'impression qu'on nous justifie ça, que l'argumentaire fait défaut. Ce qui m'oppose à ce poste avec une véhémence totale, c'est qu'en janvier 2020, le poste était distingué à 150 % : 50 % pour voyer-chef, en août 2020, la même chose et aujourd'hui on nous propose un poste à 150 %. Encore une fois, en mathématique, 50 % plus 100 %, ça fait 150 %, neuf mois après, ça fait toujours 150 %. Aujourd'hui, on nous propose 150 %, alors 150 % par rapport à 150 %, il n'y a pas d'augmentation. Aujourd'hui, on nous propose une augmentation de poste qui n'est pas justifiée. Pour moi, ce poste doit être clairement rejeté. Pour la structure d'accueil, comme je l'ai dit, ça fait sens. Après, j'espère que ça ne posera pas de souci, si ça devait être approuvé ce soir, puisqu'on nous propose ce soir un seul et unique objet. J'espère qu'on puisse les distinguer dans le cadre du vote et de l'approbation au final par le Service des communes. J'aurais bien souhaité modifier l'ordre du jour pour scinder en trois points, mais le règlement communal ne nous le permet pas. Je le répète donc, opposition pour les premiers postes et soutien total pour la partie structures d'accueil de la petite enfance, puisque ceci est une évidence.

Monsieur Martial Farine : il y a un point qui m'a interpellé, c'est : les services rendus par un apprenti prennent du temps. Quand on engage un apprenti, le but c'est de le former, ce n'est pas de lui faire rendre des services : du classement, préparer les cafés, etc. Je pense que les communes devraient former des apprentis et ne pas mettre en balance les services rendus. J'espère qu'à l'avenir on engagera de nouveaux apprentis. Ma question : j'aimerais savoir si un calcul a été fait sur l'augmentation de la masse salariale globale qui est prévue par ces postes ? J'imagine que ça doit être fait puisque les connotations sont faites dans les salaires, mais je n'ai pas pris le temps de le faire. Est-ce que vous l'avez fait ?

Monsieur Claude Gagnebin : pour l'instant, ce n'est pas encore fait, ça le sera dans le cadre du budget 2022.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il faut aussi dire que les bureaux actuels nous permettent trois postes de travail dans le grand bureau. Ensuite, dans le petit bureau, je n'ai ni ordinateur, ni téléphone. Lors de ma succession, si vous voulez un Maire qui soit correctement installé, il vous faudra refaire le bureau, ça je vous le dis tout de suite. Moi, je ne serai plus là, mais ça va poser problème. Et l'apprenti, je ne sais pas où le mettre actuellement. La structure du bureau n'est pas adaptée. Dans les autres communes, au

Noirmont ou aux Breuleux par exemple, le Maire a son bureau. Si on veut un peu le professionnaliser, il a sa place.

Monsieur Paul-Henri Jobin : j'ai une question sur la manière dont c'est amené ce soir. On a vu courant juin ou juillet que vous cherchiez un employé supplémentaire pour la voirie. Cette semaine, sauf erreur, on a reçu comme quoi vous aviez engagé quelqu'un et maintenant on vient avec une augmentation de poste. Est-ce que cette personne a été directement engagée à temps complet ou est-ce qu'on devra trouver encore quelqu'un supplémentaire ? C'est la même chose pour le poste de Secrétaire-Caissier. La place était déjà au concours avec une entrée au 1^{er} janvier.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la personne qu'on va engager comme Secrétaire, il faudra la rencontrer, elle aura peut-être trois mois de dédite, elle devra peut-être prendre un mois de vacances, on ne sait pas. C'est par rapport à ça. Effectivement, quand Monsieur Pierre-Alain Thiévent a été malade, qu'on a eu des soucis par rapport à la voirie, il était malade et faisait des heures supplémentaires en même temps pour effectuer le travail, c'était vraiment un souci par rapport à son temps de travail. On s'est dit que ça ne jouait pas. On a dû prendre des dispositions pour trouver une solution et on a mis un poste au concours en précisant bien que le Conseil général devait approuver ce poste. En somme, c'est une augmentation de 20 %, ce n'est pas davantage. On a toujours des soucis avec la conciergerie aussi, par rapport à Monsieur Neyerlin car il a beaucoup de vacances. Pour le remplacer, on a dû trouver quelqu'un et ce sont des heures qu'on paie en plus durant ses six semaines de vacances. Il arrive à 62, 63 ans, le travail devient également plus pénible pour certains.

Monsieur Philippe Oppliger : pour contrôler les heures, comment vous faites ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : chacun tient un rapport journalier.

Monsieur Philippe Oppliger : vous ne voulez pas mettre une timbreuse ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : non, on ne l'a pas fait jusqu'à présent. Sur les rapports journaliers, les employés mentionnent le temps consacré pour chaque tâche. Maintenant, on a les heures détaillées de ce qui se passe. Si vous parlez du concierge, de l'Espace communal, il fait tant d'heures à la voirie, tant d'heures à la conciergerie, tant d'heures à la déchetterie, tant d'heures au déneigement, tant d'heures pour le bâtiment de l'école, tant d'heures pour le remplacement de Monsieur Neyerlin.

Au vote, la proposition de Monsieur Yann Chappatte qui consiste à scinder le point 5 de l'ordre du jour en plusieurs étapes est acceptée par 9 voix contre 4.

L'augmentation de poste pour l'administration communale est acceptée par 9 voix contre 1.

Monsieur Yann Chappatte : concernant le poste des Services communaux, je reviens à ma demande initiale par rapport à ça. Je ne sais pas sur quoi on vote. Dans le rapport, on nous présente 0.6, mathématiquement, il y a 0 pour le voyer et 0.2 pour le responsable STEP, alors je ne sais pas si on vote 0.6, 0.2 ou autre chose. Je ne suis pas en mesure de prendre position et je pense qu'on a un problème.

Monsieur le Président, Raphaël Schärz : la discussion est close, il n'y avait plus personne qui souhaitait s'exprimer, j'estime donc que la discussion est close. Maintenant, nous procédons au vote.

Monsieur Yann Chappatte : pas de problème. J'en prends acte, j'aurai 30 jours.

L'augmentation de poste de voyer est acceptée par 7 voix contre 4.

La diminution de poste de responsable STEP est acceptée par 10 voix contre 2.

L'augmentation de poste d'éducateur social diplômé est acceptée par 12 voix contre 1.

L'augmentation de poste d'ASE est acceptée par 9 voix contre 1.

6. Discuter et approuver les comptes 2020 ; approuver les dépassements de crédits budgétaires

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le compte 2020 est le premier présenté avec les règles du MCH2. Il ne peut pas être comparé avec les exercices précédents. Le compte 2020 présente un bénéfice de Fr. 178'997.68, soit Fr. 94'732.18 pour le compte général et Fr. 84'265.50 pour les financements spéciaux. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le bénéfice pour le compte général de Fr. 94'732.18 est dû aux variations des rentrées fiscales des années antérieures comptabilisées en 2020. La diminution des impôts des personnes morales en raison de la nouvelle Loi fiscale des entreprises (RFFA) n'a pas eu trop d'emprise sur cette diminution par rapport aux craintes qu'on avait projetées. L'endettement brut par habitant a légèrement diminué. Au début 2019, il était de Fr. 10'110.15 et, au 31.12.2020, il se monte à Fr. 9'425.55. L'endettement net est de Fr. 6'249.26 par habitant. Il semble plus juste que l'endettement brut. Ce qu'on constate dans ce MCH2, c'est que les comptes débutent à la page 14, puisque vous avez d'abord le bilan. Je vous propose de prendre les chapitres les uns après les autres.

Monsieur le Président, Raphaël Schärz : je prierais les personnes qui ont des interventions à faire de nommer les numéros de pages.

CHAPITRE 3 / CULTURE – SPORTS – LOISIRS – EGLISES

Compte n° 3410.31440.00/Bâtiments et immeubles administratifs du PA (page 27)

Monsieur Yann Chappatte : on nous a indiqué qu'il y avait quelques défauts auxquels on avait remédié. Est-ce qu'on pourrait avoir quelques précisions ?

Monsieur Claude Gagnebin : c'est justifié dans les dépassements. Au moment de l'établissement du budget, on n'avait pas toutes les informations concernant les contrats à convenir pour l'entretien, des services que l'on devait faire. Il y a aussi eu deux sinistres importants concernant des fenêtres qui ont été cassées et qu'on a dû remplacer. Ces dépassements figurent là, mais il y a une recette prise en compte dans le montant de l'assurance qui a remboursé ces frais.

CHAPITRE 6 / TRAFIC – TRANSPORTS – TELECOMMUNICATIONS

Compte n° 6150.31410.00/Routes et trottoirs à l'intérieur du périmètre bâti du PA (page 36)

Monsieur Yann Chappatte : j'aimerais juste me référer à la remarque que j'avais faite lors de l'établissement du budget. Juste rappeler la discussion que l'on avait eue et indiquer que les investissements et dépenses supérieurs à Fr. 20'000.00 devaient à l'avenir passer au bilan. Je veux juste rendre attentifs que lorsqu'on établira le budget, il sera judicieux qu'on pense à baisser ce poste puisqu'on voit qu'après l'avoir baissé de Fr. 125'000.00 à Fr. 80'000.00,

sachant que tout ce qui est au-delà de Fr. 20'000.00 passe au bilan, on voit que ce chiffre est surfait. C'est juste un message que je fais passer.

Monsieur Vincent Berger : je vous fais part du rapport de la Commission de vérification des comptes. Les comptes 2020, bouclés au 31 décembre 2020, ont été contrôlés. Notre vérification nous permet d'indiquer que les comptes sont présentés correctement. Nous remercions le Caissier pour sa bonne tenue et sa disponibilité. Ainsi, nous recommandons au Conseil général d'approuver les comptes 2020 tout en en donnant décharge.

Monsieur Pierre Stauffer : la Commission financière s'est retrouvée la semaine passée et je me permets de vous transmettre le rapport de commission. Il semble que la Commune des Bois boucle les comptes de l'année 2020 sur une note positive. En effet, de visu, une marge de Fr. 178'997.68 bénéficiaire alors que le budget prévoyait un bénéfice de Fr. 4'100.00. Il faut admettre que les comptes spéciaux que sont l'eau potable, l'épuration des eaux et les déchets mettent un peu de baume dans ce résultat. Sans les comptes spéciaux qui doivent s'autofinancer, la marge bénéficiaire serait de Fr. 94'732.18 ou environ le 1.6 % du montant du roulement 2020. Avec le Modèle Comptable Harmonisé 2, le Caissier doit remplir moult formulaires que vous avez tous consultés qui nous laissent un peu perplexes. Je m'explique :

- 1) 8.6.1 Quotient d'endettement net 211.95 %, soit endettement très élevé
- 2) 8.6.2 Degré d'autofinancement -29.73%, soit inférieur à 70 % = problématique
- 3) 8.6.3 Quotité de la charge des intérêts 3.2 %, égal ou supérieur à 2 % = charge élevée
- 4) 8.6.4 Dettes brutes par rapport aux revenus 331.32%, supérieur à 200 % = critique
- 5) 8.6.5 Quotité d'investissement 2.61 % = peu important
- 6) 8.6.6 Quotité de la charge financière 8.97 %, alors là, du positif de 5 à 15 % = charge supportable
- 7) 8.6.7 Endettement net par habitant, Fr. 6'249.26, plus de Fr. 5'000.00 = critique

Voilà, je ne m'attarderai pas sur tous les formulaires, mais force est de constater que les prochaines années ne nous permettront pas de grands investissements. L'image de la Commune des Bois est financièrement négative et les investissements et notre Espace communal vont nous péjorer pour une ou deux décennies. Nous y avons souscrit. Pour convaincre d'éventuelles fusions de communes, il faudra que la République aide financièrement les communes à s'unir. Alors, que devons-nous faire pour améliorer cette situation ?

- 1) Viabiliser de nouvelles parcelles pour l'habitat et augmenter notre population. Nos infrastructures scolaires le permettent, au niveau parascolaire, crèche et UAPE, peut-être pas.
- 2) Au niveau de l'épuration des eaux, on peut entrevoir une population passant de 1'250 habitants à ce jour à 1'500 sans grandes difficultés, il faudra pourvoir éventuellement le remplacement futur d'équipements à la STEP.
- 3) Au niveau de zones d'activités avec l'orientation de zones cantonales au Noirmont et à Saingnégier, ce sera difficile d'obtenir de nouvelles zones dans notre Commune. A voir éventuellement pour l'artisanat ou zone mixte.
- 4) Donc, je souhaite et encourage la Commune et son Conseil communal à développer de nouvelles zones pour l'habitat et permettre au patrimoine bâti d'être valorisé.

J'aimerais apporter une note positive à ce rapport, je crois que vivre aux Bois est un avantage. Je crois que nous avons été choisis pour concourir avec d'autres communes de Suisse romande en rapport à une quiétude de vie associative développée et peut-être une qualité de vie en harmonie avec la nature. Voilà, Mesdames et Messieurs, je tiens à remercier notre

Caissier communal pour sa disponibilité à nous renseigner, à Madame le Maire, Marianne Guillaume, de son appui et je vous recommande, au nom de la Commission financière, l'acceptation des comptes de l'exercice 2020. Merci.

Au vote, le point 6 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

7. Election d'un membre de la Commission financière

Monsieur Philippe Oppliger : le groupe UDC propose la candidature de Monsieur Julien Pesacane.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Julien Pesacane est élu par 10 voix contre 0.

Monsieur le Président, Raphaël Schärz : je vous remercie de votre présence et je clos la séance.

La séance est levée à 21 h 15.

Au nom du Conseil général

Les Bois

Le Président :

La Secrétaire :

Raphaël Schärz

Marlyse Jobin